

Prêt d'honneur pour la création et la reprise d'entreprise

INITIACTIVE 95 - 78

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative 95 a pour objectif de renforcer les fonds propres du porteur de projet et à obtenir ainsi un financement bancaire complémentaire qui permet de boucler le plan de financement.

Ce prêt d'honneur est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui se décompose en 2 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme de prêt à taux 0%, sans garantie, ni caution personnelle.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse à toute personne portant un projet de création d'entreprise, quelque soit sa situation sociale ou professionnelle.

Le prêt d'honneur est attribué personnellement à la personne physique dirigeante ou associée d'une entreprise créée ou reprise depuis moins de 3 ans.

L'entreprise doit être créée ou reprise sur le territoire de Initiative 95.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le dispositif permet de financer en priorité des besoins immatériels de l'entreprise : constitution de la trésorerie de départ, frais de démarrage.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Le prêt d'honneur ne s'applique pas sur les Sociétés Civiles Immobilières (SCI), marchands de biens et exploitations agricoles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur est de 1 000 € à 25 000 €, à 0% sans garantie, ni caution personnelle.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour déposer une demande de prêt d'honneur, il faut s'adresser à Initiative 95.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Forme juridique

Organisme

INITIACTIVE 95 - 78

INITIACTIVE 95

- **Siège social**
Espace Saint Christophe
3 avenue des Béguines
95800 CERGY
Téléphone : 01 30 31 96 66
E-mail : accueil@initiative9578.fr